

**Listes des délibérations de la séance du Conseil Municipal****17 octobre 2023**

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
4625	Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 19 septembre 2023	approuvée
4626	Conclusion d'un protocole transactionnel avec la société Le Café de la place	approuvée
4627	Décision modificative n°1 du budget primitif principal	approuvée
4628	Tarifs 2024 des annonces commerciales du bulletin annuel et des bulletins périodiques	approuvée
4629	Absence d'évaluation environnementale pour la modification n°3 du PLU	approuvée
4630	Mise à disposition du public pour la modification n°3 du PLU	approuvée
4631	Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle n° AC 987 à [REDACTED]	approuvée
4632	Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal	approuvée

Liste déposée sur le site internet de la commune de Dagneux le 27 octobre 2023

Les pièces jointes sont consultables en mairie

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

Afférents au C.M : 27

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 23

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS  
à dix-neuf heures

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4625**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

**EXCUSE(E)S** :

Monsieur Samuel DIARRA

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à madame Danielle BERNARD

**ABSENT(E)S** :

Madame Jessica MANGONAU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal GUERIN**

**OBJET** : Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 19 septembre 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil municipal en date du 19 septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER



Le secrétaire de séance,  
Pascal GUERIN

Publication faite le : **27 OCT. 2023**

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 23

### SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4626**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

#### **EXCUSE(E)S** :

Monsieur Samuel DIARRA

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à madame Danielle BERNARD

#### **ABSENT(E)S** :

Madame Jessica MANGONAU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal GUERIN**

**OBJET** : Conclusion d'un protocole transactionnel avec la société Le Café de la place

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L145-14 du Code de commerce ;

CONSIDERANT le refus par l'exploitante du Café de la place du projet d'extension et de rénovation envisagé par la Commune, propriétaire des locaux, pour :

- Mettre l'établissement en conformité par rapport à sa sécurité et à son accessibilité, du fait d'un bâti vieillissant ;

- Permettre une offre de service plus étoffée sur le territoire communal en augmentant la capacité de couverts et en permettant une ouverture du restaurant en soirée ;

CONSIDERANT la signification par la Commune, à la locataire, du non-renouvellement du bail commercial et la fin de celui-ci au 30 septembre 2023 ;

CONSIDERANT l'indemnité d'éviction due en cas d'absence de renouvellement d'un bail commercial, dont l'objet est de réparer le préjudice causé au locataire évincé ;

CONSIDERANT les éléments transmis par l'exploitante pour justifier de la valeur marchande de son fonds de commerce et ainsi déterminer le montant de son indemnité d'éviction ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ACTER le montant de l'indemnité d'éviction à 146 500 euros, issu de la négociation menée avec l'exploitante du Café de la place ;
- D'AUTORISER madame le maire à signer le présent protocole transactionnel et tous actes afférents.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER



Le secrétaire de séance,  
Pascal GUERIN

Publication faite le : 27 OCT. 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 23

### SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4627**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

#### **EXCUSE(E)S** :

Monsieur Samuel DIARRA

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à madame Danielle BERNARD

#### **ABSENT(E)S** :

Madame Jessica MANGONAU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal GUERIN**

### **OBJET : Décision modificative n°1 du budget primitif principal**

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget général ;

VU la délibération n°4582 du conseil municipal du 14 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 relatif au reversement du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée par la commune ;

CONSIDERANT qu'une recette liée à une cession a été comptabilisée au chapitre 77 compte 775 lors du vote du budget communal alors que les écritures de cession ne se prévoient qu'au chapitre 024 ;

CONSIDERANT qu'un dépassement de budget en recettes est observé sur le compte 7588 ;

CONSIDERANT la nécessité de rembourser par virement les cautions de certains locataires de la commune et qu'il n'y a pas assez de crédits ouverts au chapitre 16 en dépenses d'investissement pour honorer ces dépenses ;

CONSIDERANT la décision modificative proposée et présentée dans le tableau ci-dessous :

<b>BUDGET PRINCIPAL 2023 - DM N°1</b>					
<b>Fonctionnement</b>					
<b>DF</b>			<b>RF</b>		
Chapitre Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
			<b>77</b>	- 6 000,00 €	
			<b>775</b>		
			<b>75</b>		+ 6 000,00 €
			<b>7588</b>		
<b>Total DF</b>			<b>TOTAL RF</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Investissement</b>					
<b>DI</b>			<b>RI</b>		
Chapitre Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>16</b>		+ 2 000,00 €	<b>16</b>		+ 2 000,00 €
<b>165</b>			<b>165</b>		
<b>10</b>		+ 150,00 €			
<b>10222</b>					
<b>20</b>	- 150,00 €				
<b>2031</b>					
<b>Total DI</b>	<b>+ 2 000,00 €</b>		<b>TOTAL RI</b>	<b>+ 2 000,00 €</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE DIMINUER le montant des recettes de fonctionnement prévues au chapitre 77 compte 775 ;
- D'AUGMENTER d'autant le montant des recettes de fonctionnement prévues au chapitre 75 compte 7588 ;
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses et recettes d'investissement au chapitre 16 compte 165 pour permettre le remboursement des cautions ;
- D'AUGMENTER le montant des dépenses d'investissement prévues au chapitre 10 compte 10222 ;
- DE DIMINUER d'autant le montant des crédits prévus au chapitre 10 compte 2031 pour équilibrer le budget de la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER



Le secrétaire de séance,  
Pascal GUERIN

Publication faite le : **27 OCT. 2023**

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 23

### SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4628**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

#### **EXCUSE(E)S** :

Monsieur Samuel DIARRA

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à madame Danielle BERNARD

#### **ABSENT(E)S** :

Madame Jessica MANGONAU

**SECRETARE DE SEANCE : Pascal GUERIN**

**OBJET : Tarifs 2024 des annonces commerciales du bulletin annuel et des bulletins périodiques**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 15 novembre 2022 portant sur la tarification des annonces publicitaires du bulletin annuel 2022 et des bulletins périodiques 2023 ;

CONSIDERANT la conjoncture économique, il est proposé de maintenir l'absence d'augmentation des tarifs des annonces publicitaires du bulletin annuel 2023 et des bulletins périodiques 2024 (jusqu'à trois par an) ;

CONSIDERANT que deux formules de tarifs pour les annonces publicitaires ont été mises en place concernant :

- 1<sup>ère</sup> formule : une annonce publicitaire dans le bulletin annuel et la possibilité de souscrire un encart dans les bulletins périodiques (jusqu'à trois par an)

- Annonces publicitaires dans le bulletin annuel selon les formats suivants :

Format	Dimensions		Impression
1/12 de page	90 x 35mm		112 €
1/6 de page	180 x 45mm		192 €
1/2 page	180 x 130mm		556 €
Page entière	180 x 270mm		1 321 €

- Annonces publicitaires dans les bulletins périodiques : format 90 x 35 mm : 157€ en supplément du bulletin annuel.
- 2<sup>ème</sup> formule : une annonce publicitaire pour un bulletin périodique (selon le nombre souhaité dans l'année), format 90 x 35 mm : 112€ par bulletin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE SE PRONONCER sur le maintien des tarifs 2022, tels qu'indiqués ci-avant, pour le bulletin annuel 2023 et les bulletins périodiques 2024.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER



Le secrétaire de séance,  
Pascal GUERIN

Publication faite le : **27 OCT. 2023**



DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 23

### SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4629**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

#### **EXCUSE(E)S** :

Monsieur Samuel DIARRA

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à madame Danielle BERNARD

#### **ABSENT(E)S** :

Madame Jessica MANGONAU

**SECRETARE DE SEANCE : Pascal GUERIN**

### **OBJET : Absence d'évaluation environnementale pour la modification n°3 du PLU**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-45 et suivants et R104-33, R104-37 et R153-21 ;

VU la délibération n°3572 en date du 10 janvier 2014 approuvant le plan local d'urbanisme ;

VU la délibération n°3741 en date du 25 septembre 2015 approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ;

VU la délibération n°4376 en date du 21 juin 2021 approuvant la modification n°2 du plan local d'urbanisme ;

VU l'arrêté municipal du 26 avril 2023 engageant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

VU l'avis conforme n°2023-ARA-AC-3100 en date du 13 juillet 2023 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ;

CONSIDERANT le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme qui a pour objet :

- l'adaptation ponctuelle de la limite entre la zone 1AUa « Cœur d'îlot du Cottey » et la zone UC, au bénéfice de cette dernière et représentant environ 390 m<sup>2</sup> ;
- la modification des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) graphiques pour adapter le périmètre de l'OAP à celui de la zone 1AUa et adapter les principes de voirie pour préserver les accès privés : adaptation de la localisation des « espaces communs » localisés au sud-est de la zone et constituant un espace tampon avec les proches habitations et adaptation du tracé « cheminement modes doux ouvert à la circulation publique » le plus direct en évitant au maximum la voirie pour une meilleure sécurité des usagers ;

CONSIDERANT les éléments évoqués par la MRAe :

- la zone 1AUa « Cœur d'îlot du Cottey » est déjà constructible dans le plan local d'urbanisme en vigueur et les valeurs minimales et maximales approximatives de densité moyenne imposées dans les OAP, de 25 à 30 logements/ha, sont inchangés ;
- le secteur concerné par l'OAP se trouve en dehors de tout zonage réglementaire d'inventaire ou de protection de la biodiversité ou de zone humide ;
- les présentes évolutions ne sont pas de nature à générer des incidences négatives notables sur l'environnement et la santé humaine ;

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine ;

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE DECIDER de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme ;
- DE DIRE que cette décision sera affichée en mairie pendant une durée d'un mois ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la suite de la conduite des études et de la procédure de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER



Le secrétaire de séance,  
Pascal GUERIN

Publication faite le : 27 OCT. 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 23

### SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4630**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

#### **EXCUSE(E)S** :

Monsieur Samuel DIARRA

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à madame Danielle BERNARD

#### **ABSENT(E)S** :

Madame Jessica MANGONAUX

**SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal GUERIN**

**OBJET** : Mise à disposition du public pour la modification n°3 du PLU

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-45 et suivants ;

VU la délibération n°3572 en date du 10 janvier 2014 approuvant le plan local d'urbanisme ;

VU la délibération n°3741 en date du 25 septembre 2015 approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ;

VU la délibération n° 4376 en date du 21 juin 2021 approuvant la modification n° 2 du plan local d'urbanisme ;

VU l'arrêté municipal du 26 avril 2023 engageant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

CONSIDERANT le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme qui a pour objet :

- l'adaptation ponctuelle de la limite entre la zone 1AUa « Cœur d'îlot du Cottey » et la zone UC, au bénéfice de cette dernière et représentant environ 390 m<sup>2</sup> ;
  - la modification des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) graphiques pour adapter le périmètre de l'OAP à celui de la zone 1AUa et adapter les principes de voirie pour préserver les accès privatifs : adaptation de la localisation des « espaces communs » localisés au sud-est de la zone et constituant un espace tampon avec les proches habitations et adaptation du tracé « cheminement modes doux ouvert à la circulation publique » le plus direct en évitant au maximum la voirie pour une meilleure sécurité des usagers ;
- CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente, est prêt à être mis à disposition du public ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE DECIDER de mettre à la disposition du public le projet de modification simplifiée accompagné des autres pièces du dossier, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles côté et paraphé, qui seront déposés à la mairie pendant 30 jours consécutifs, du 20 novembre 2023 au 20 décembre 2023 ;
- DE DECIDER que chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER



Le secrétaire de séance,  
Pascal GUERIN

Publication faite le : **27 OCT. 2023**

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 23

### SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4631**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIÈR, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

#### **EXCUSE(E)S** :

Monsieur Samuel DIARRA

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à madame Danielle BERNARD

#### **ABSENT(E)S** :

Madame Jessica MANGONAU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal GUERIN**

**OBJET** : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle n° AC 987 à [REDACTED]

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté d'alignement n°2022-08-04 en date du 4 août 2022 ;

CONSIDERANT la parcelle cadastrée section AC n°987, située rue de Balan, d'une superficie de 6m<sup>2</sup>, laquelle accueille un lampadaire ;

CONSIDERANT la délimitation de propriété de [REDACTED] eu égard à l'arrêté d'alignement du 4 août 2022 et son souhait de céder à la Commune cette parcelle dont il ne fait pas usage ;

CONSIDERANT la proposition de cession à l'euro symbolique faite à la Commune par le propriétaire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée AC n°987, de 6 m<sup>2</sup>, appartenant à [REDACTED], à l'euro symbolique ;
- D'AUTORISER madame le Maire à signer l'achat de cette parcelle ainsi que tous actes afférents.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER



Le secrétaire de séance,  
Pascal GUERIN

Publication faite le : 27 OCT. 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :  
Afférents au C.M : 27  
En exercice : 26  
Qui ont pris part à la délibération : 23

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS  
à dix-neuf heures

### SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4632**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

#### **EXCUSE(E)S** :

Monsieur Samuel DIARRA

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à madame Danielle BERNARD

#### **ABSENT(E)S** :

Madame Jessica MANGONAU

**SECRETARE DE SEANCE : Pascal GUERIN**

**OBJET** : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui autorise le conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions ;

VU l'article L2121-23 Code général des collectivités territoriales qui impose au maire de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations ;

Madame le maire en rend compte comme suit pour les alinéas suivants :

**4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**

Signature d'un contrat de services de transport pour le déplacement des élèves de l'école élémentaire du Val Cottey à la piscine Lilo, de septembre à décembre 2023, avec la société Faure Plaine de l'Ain d'un montant de 3 507,30€ HT (3 858€ TTC) (32 journées piscine les lundis, les mardis et les vendredis)

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

• *Parking Carré Tilleuls :*

- Location de la place de stationnement n°29 au 13 septembre 2023,
- Résiliation de la location de la place de stationnement n°98 au 2 octobre 2023.

• *Logement communal et bail commercial :*

Résiliation de la location du logement et du bail commercial au 1066 rue de Genève le 30 septembre 2023.

• *Espace des Bâtonnes :*

- Week-end 9-10 septembre : anniversaire – location de la grande salle pour un montant de 750 euros et la vaisselle pour un montant de 100 euros
- Week-end 16-17 septembre : baptême – location du hall d'entrée et de l'office pour un montant de 350 euros et la vaisselle pour un montant de 100 euros
- Week-end 23-24 septembre : mariage – location de la grande salle pour un montant de 750 euros.

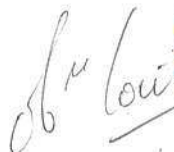
24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Renouvellement de l'adhésion à l'association Les amis de la gendarmerie pour l'année 2023. L'adhésion a été réglée le 28/08/2023 pour un montant de 100 €.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER

Le secrétaire de séance,  
Pascal GUERIN



Publication faite le : 27 OCT. 2023